

La constitution du troupeau ovin et son inventaire



Aide au diagnostic et recommandations



Le CIRPO



La constitution du troupeau : installation ou augmentation du troupeau

La productivité d'une brebis dépend de son environnement et de sa génétique.

L'environnement est caractérisé par l'alimentation, les conditions d'élevage, le sanitaire mais également la gestion et la conduite du troupeau.

La première étape est de constituer un troupeau de bonne valeur génétique et offrant des garanties sanitaires. Ensuite, des règles simples permettent de conserver un troupeau productif capable d'exprimer tout son potentiel.



L'évolution de la taille du troupeau

Les recommandations

Pour des raisons économiques, il est fortement conseillé de parvenir rapidement à l'objectif de « croisière ». Lorsque l'on crée un troupeau ovin, les possibilités d'accroissement interne sont en effet trop limitées. Dans son plan de financement, il vaut mieux alors prévoir des achats d'agnelles pour atteindre les objectifs de taille de cheptel dans les délais prévus. Cela permet d'avoir des classes d'âges homogènes et de se rapprocher rapidement d'une pyramide des âges d'un troupeau en rythme de croisière. Surtout ne pas faire l'impasse sur les réformes pour des causes d'infertilité dès la première année car c'est le premier réservoir à brebis improductives.

Plusieurs situations peuvent se présenter :

Pour constituer un troupeau de moins de 250 brebis :
prévoir d'atteindre l'effectif de croisière au plus tard la seconde année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction en année n+1, l'année n étant celle de l'installation).

Pour constituer un troupeau supérieur à 250 brebis :
l'effectif de croisière sera atteint au plus tard la troisième année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction en année n+2, l'année n étant celle de l'installation).

En production laitière, 90 % des objectifs de production doivent être atteints en année n+1.

Les possibilités de pâturage (dont les clôtures), la constitution des stocks hivernaux et la place en bergerie doivent évoluer parallèlement à l'augmentation de l'effectif. Se renseigner auprès de son technicien pour connaître les besoins selon la production (viande ou lait) et la conduite de l'élevage.

Le diagnostic

■ Effectif de croisière :

■ Tableau prévisionnel de constitution du troupeau :

Année	N : installation	N+1	N+2
Nbre de femelles			
Nbre d'agnelles			
Nbre de brebis mortes	(5%)	(5%)	(5%)
Nbre de brebis réformées			
Nbre total de femelles			

■ Les stocks hivernaux ont-ils été prévus en conséquence ? ☒ oui ☐ non

■ La surface de bâtiments a-t-elle été prévue en conséquence ? ☒ oui ☐ non

■ Les prairies sont-elles clôturées pour faire face à l'augmentation des effectifs ? ☒ oui ☐ non

Les propositions d'améliorations :

[illegible]

Année 1



Achat de 70 brebis
et de 100 agnelles



164 agneaux produits



144 agneaux vendus



-



20 brebis réformées
ou mortes

+



Achat de 50 agnelles

+



20 agnelles conservées

En fin de première campagne, j'atteins l'effectif de 220 brebis

Année 2



Pour ma 2^{ème} campagne,
j'ai 220 brebis à mettre
à la reproduction



236 agneaux produits



186 agneaux vendus



-



20 brebis réformées
ou mortes

+



50 agnelles conservées

En fin de deuxième campagne, j'atteins l'effectif de 250 brebis

Le choix des agnelles, des brebis et des béliers achetés

Deux situations peuvent se présenter : la reprise du troupeau souche de l'exploitation ou bien des achats d'animaux à l'extérieur.

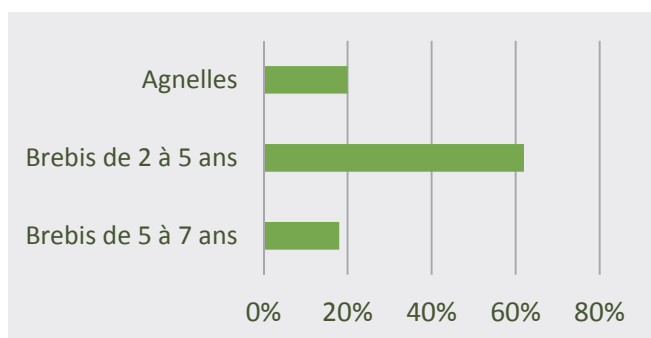
Dans le cas de la reprise du troupeau souche

Les recommandations

La reprise du troupeau de l'exploitation du cédant est la situation la plus favorable à la fois pour l'éleveur et pour le troupeau. En effet, les brebis ne sont pas changées d'environnement et les problèmes sanitaires sont moins importants que lors d'un achat de brebis à l'extérieur. Un tri scrupuleux des animaux avant l'achat reste nécessaire :

- Passer les brebis une par une, relever les numéros des boucles pour réaliser un inventaire exhaustif des brebis achetées (attention : les millésime des boucles n'indiquent pas réglementairement l'âge des brebis).
- Vérifier les pieds, les dents et la mamelle de chaque brebis.
- Ne pas acheter (ou réformer si reprise d'un troupeau) les brebis de plus de 6 ans en ovins viande et les plus de 5 ans en ovins lait.
- Ne pas acheter les animaux à problèmes (boiterie, mammite, manque de dents, très maigre...).
- En ovins lait, ne pas acheter les brebis qui présentent des défauts morphologiques de la mamelle : déséquilibre par exemple.
- Anticiper le nombre de brebis à réformer pour les années suivantes et prévoir le renouvellement interne ou l'achat d'agnelles en conséquence.
- Vérifier la pyramide des âges : en ovins viande, 15 à 20 % de chaque millésime sans « trou » de millésime en particulier dans les plus jeunes. En ovins lait, compter 30 % d'agnelles au cours des trois premières années d'installation, 25 % au-delà.

*Exemple de pyramide des âges d'un troupeau ovins viande
(Source : Réseaux d'élevage Inosys)*



Le diagnostic

- Les numéros des boucles des brebis achetées ont-ils été relevés ? ☐ oui ☐ non
- Les pieds de chaque brebis ont-ils été vérifiés ? ☐ oui ☐ non
- Les dents de chaque brebis ont-elles été vérifiées ? ☐ oui ☐ non
- Les mamelles de chaque brebis ont-elles été vérifiées ? ☐ oui ☐ non
- Les brebis à problèmes ont-elles été écartées ? ☐ oui ☐ non
- Pyramide des âges des brebis lors du tri

Année de naissance	Nombre de brebis	En %

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations (suite)

- Ne pas changer radicalement de modes de conduite d'alimentation ou de reproduction. Il faut tout d'abord comprendre la logique du cédant et si besoin, adapter le système progressivement, le temps que les brebis s'habituent.
- Se renseigner sur les résultats techniques de l'élevage en ovins viande.
- Se renseigner sur le niveau de production laitière et le niveau cellulaire en ovins lait.
- Si les index sont disponibles, éviter d'acheter les animaux inférieurs à 90 d'index pour la prolificité et la valeur laitière en ovins viande.
- Sans index disponible mais avec un logiciel de gestion, éviter d'acheter les femelles peu productives en se basant sur leur carrière.
- Reprendre l'historique et le statut sanitaire de l'exploitation.
- Vérifier que le troupeau est à jour de la prophylaxie obligatoire.



Le diagnostic (suite)

- Le repreneur envisage-t-il un changement radical de la conduite du troupeau (alimentation, reproduction, sanitaire) ? ☐ oui ☐ non
- Combien d'agneaux ont été vendus l'année précédant la reprise ?
- En ovins viande (si données annuelles disponibles) :
 - ☐ Taux de fertilité :
 - ☐ Taux de prolificité :
 - ☐ Taux de mortalité des agneaux :
 - ☐ Taux d'avortement :
- Si les index sont disponibles, les animaux à faible potentiel génétique ont-ils été éliminés ?
☐ oui ☐ non
- Sans index génétique mais avec un logiciel de gestion de troupeau, les brebis peu productives sur leur carrière ont-elles été éliminées ?
☐ oui ☐ non
- En ovins lait, quel est le niveau de production laitière ?
- En ovins lait, quel est le niveau cellulaire ?
.....
- Le statut sanitaire de l'élevage a-t-il été vérifié auprès de la DDCSPP, l'organisme de sélection (pour les éleveurs sélectionneurs) ? ☐ oui ☐ non
- Quel était le protocole sanitaire du cédant :
 - ☐ Vaccins :
 -
 - ☐ Antiparasitaires internes et externes :
.....
 -
 - ☐ Maladies chroniques identifiées (Visna maëdi, Paratuberculose, Adénomatose, maladies abortives, Border Disease) :
 -
 - ☐ Problèmes visibles : piétin et autres boiteries, abcès caséux, teignes, grattage ou séquelles :
 -

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le cas de la création d'un troupeau par achats extérieurs

Selon les situations, il est possible de constituer son troupeau à partir de brebis ou exclusivement d'agnelles.

Les recommandations

Par achat de brebis

Les brebis s'achètent vides ou bien garanties pleines (à un prix plus élevé).

En plus de l'attention portée au tri des brebis, les aspects sanitaires sont primordiaux dans ce cas de figure. Pour ces raisons, il faut éviter d'acheter des petits lots d'origines différentes.

La quarantaine est également fortement préconisée lors de l'introduction de nouveaux animaux sur l'exploitation. Même si cette mise à l'écart ne garantit pas tous les risques, elle peut éviter d'introduire des maladies comme la gale ou le piétin.

Les animaux porteurs de la gale peuvent sembler parfaitement sains à leur arrivée s'ils sont encore en phase d'incubation. Contre ce risque, la parade consiste à administrer un antiparasitaire adapté dès l'arrivée de l'animal (de la Doramectine par voie intramusculaire par exemple). Si le risque est avéré, il faudra réaliser deux injections à 10 jours d'intervalle.

Le risque d'introduction de piétin sur l'exploitation impose une vérification des pieds dès l'arrivée des animaux. Ne pas acheter les animaux atteints ou douteux.

Même s'il est impossible de gérer tous les risques, en particulier ceux liés aux maladies abortives, la Border Disease, la Visna Maëdi ou la Paratuberculose, il est important de connaître le statut sanitaire du troupeau du vendeur.

Certaines races sont engagées dans un programme de contrôle sanitaire pour la Visna Maëdi et la Border Disease. Renseignez-vous auprès de l'organisme de sélection.

Mélange de plusieurs origines, nouvel environnement sont des conditions qui peuvent favoriser la sortie accélérée de maladies « banales » : ecthyma, croûtes aux pieds, abcès caséux, kératites. Puis l'immunité se construira naturellement. Ces épisodes sont plus douloureux lorsqu'au lieu d'agnelles, on mélange des adultes, et notamment des pleines (risque accru d'avortements). Il est donc vital de faire face rapidement à un éventuel souci sanitaire.

Par achat d'agnelles

Ce cas de figure est à réserver aux éleveurs qui connaissent bien la production. Acheter alors des agnelles avec des garanties sanitaires et privilégier les animaux qualifiés par les organismes de sélection qui garantissent un certain potentiel génétique.

Le diagnostic

■ Avez-vous la possibilité d'acheter des animaux qualifiés produits par des éleveurs sélectionneurs ?

☐ oui ☐ non

■ Combien de lots issus d'exploitations différentes ont-ils été achetés ?

■ Une quarantaine de 3 semaines a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☐ non

■ Un animal suspecté de piétin a-t-il été acheté ?

☐ oui ☐ non

■ Connaissez-vous le statut de l'élevage vendeur en matière de :

✓ Chlamydie ☐ oui ☐ non

✓ Fièvre Q ☐ oui ☐ non

✓ Salmonellose ☐ oui ☐ non

✓ Paratuberculose ☐ oui ☐ non

✓ Adénomatozose ☐ oui ☐ non

✓ Visna maëdi ☐ oui ☐ non

✓ Border disease ☐ oui ☐ non

Les propositions d'améliorations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le cas particulier des béliers

Les recommandations

La moitié des gènes des agneaux viennent des béliers. Les aspects génétiques prennent alors une importance particulière. Le potentiel génétique sera transmis à de nombreux descendants sachant qu'un bélier produit plus de 200 agneaux sur sa carrière.

Le choix d'un bélier a plus de conséquences que celui d'une femelle. Trois cas de figure se présentent :

1- Pour produire des agnelles : choisir un bélier « type élevage » qui présente un bon potentiel sur les valeurs maternelles, c'est-à-dire avec des index prolificité et valeur laitière de bons niveaux.

2- Pour produire des agneaux de boucherie : choisir un bélier « type viande » avec de bonnes caractéristiques bouchères (croissance et conformation).

3 - Pour produire des agneaux de boucherie et des agnelles : essayer de trouver le meilleur compromis en privilégiant les béliers de « type élevage ».

Pour rappel, les meilleurs béliers de chaque race sont disponibles via l'insémination animale.

D'autre part, l'achat de béliers impose de :

- Homogénéiser les races des béliers avec deux races maximum en ovins viande choisies, entre autres, en fonction de la filière de commercialisation. En ovins lait, la race pure est privilégiée.
- Inspecter les béliers un à un, relever les numéros des boucles et vérifier les pieds, les testicules et les dents.
- Ne pas acheter de bélier atteint de piétin ou d'une boiterie quelconque.
- Ne pas acheter de bélier maigre (Note d'état corporel inférieure à 3 sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très gras) ou très gras (Note d'état corporel égale à 5).
- Privilégier les béliers issus d'autres élevages, et notamment de sélection (génétiquement résistants à la tremblante : ARR/ARR) pour produire vos futures agnelles.
- Demander les références génétiques des béliers.
- Renouveler les béliers au moins tous les trois ans est idéal pour garder une variabilité génétique réelle. C'est une solution efficace et rapide pour progresser aux niveaux techniques et économiques.
- Si les béliers sont achetés régulièrement dans le même élevage, vérifier qu'ils ne sont pas de la même lignée (consanguinité).
- Anticiper les réformes des années suivantes et prévoir le renouvellement par achat d'anténais ou d'agneaux de l'année (à privilégier car le choix est plus vaste). Dans certaines races, il est possible d'acheter des béliers issus des centres d'IA.
- Vérifier la pyramide des âges des béliers : 15 à 25 % de chaque millésime.

Le diagnostic

- Les béliers sont-ils qualifiés (produits par un élevage en sélection) ? ☐ oui ☐ non
- Les béliers sont-ils adaptés à ce que recherche l'éleveur : « type élevage » ou « type viande » ?
☐ oui ☐ non
- Nombre de races constituant le haras de béliers (en ovins viande seulement)
- Les béliers sont-ils régulièrement achetés dans le même élevage ? ☐ oui ☐ non
- Les béliers sont-ils renouvelés tous les 3 ans ?
☐ oui ☐ non
- Les numéros des boucles des béliers ont-ils été relevés ? ☐ oui ☐ non
- Les pieds de chaque bélier ont-ils été vérifiés ?
☐ oui ☐ non
- Les dents de chaque bélier ont-elles été vérifiées ?
☐ oui ☐ non
- Les testicules de chaque bélier ont-ils été vérifiés ?
☐ oui ☐ non
- Les béliers à problèmes ont-ils été écartés ?
☐ oui ☐ non
- Pyramide des âges des béliers lors du tri

Année de naissance	Nombre de béliers	En %

- Une quarantaine de 3 semaines a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☐ non

- Quel était le protocole sanitaire du cédant :

☐ Vaccins :

☐ Antiparasitaires internes et externes :

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

L'inventaire du troupeau

Les recommandations

Le préalable à une bonne gestion du troupeau est de pouvoir facilement repérer et trier les brebis à réformer (les improductives, les brebis âgées, celles qui ont de mauvaises performances et les brebis à problèmes). Un système de contention est indispensable pour réaliser ces opérations qui interviennent principalement à la mise à la reproduction et au sevrage. Les outils pour y parvenir efficacement sont les suivants :

- **Pour un inventaire à jour** : sur papier ou sur logiciel selon les façons de travailler. Cet inventaire est réalisé par le technicien pour les élevages suivis en contrôle laitier. Les sélectionneurs et éleveurs adhérents au contrôle de performances en ovins viande et lait disposent également de cet inventaire mis à jour par le technicien en charge du suivi.
- **Pour identifier les brebis à problèmes** (infertile, mammite, prolapsus, mauvaise mère, manque de lait...) : une marque indélébile sur la brebis (tip tag, collier, marque à la peinture...) et/ou un repère sur le logiciel de gestion de troupeau ou le carnet d'agnelage. Il est également possible de constituer progressivement le lot de réformes.



Le diagnostic

- Un inventaire du troupeau est-il disponible ?
☐ oui ☐ non
- Un inventaire du troupeau par lot de lutte est-il disponible ? ☐ oui ☐ non
- Les brebis à problèmes sont-elles identifiées « physiquement » au fur et à mesure ?
☐ oui ☐ non
- Un lot de brebis à réformer est-il constitué au fur et à mesure ? ☐ oui ☐ non

Les propositions d'améliorations :

[illegible]

La pyramide des âges

Les recommandations

Pour les femelles, 20 % d'agnelles de renouvellement pour les ovins viande (un taux situé entre 20 et 25 % permet plus facilement de réformer pour des causes génétiques et de comportement) et 25 % en ovins lait.

Ne jamais rester un an sans garder d'agnelles car chaque année, au moins 20 % à 25 % du troupeau est à renouveler pour les raisons suivantes :

- brebis de plus de 6 ans en ovins viande et 5 ans en ovins lait à réformer pour cause d'âge : 10 % maximum
- mortalité (viande et lait) : 5 %
- brebis à réformer pour problèmes : 5 % en ovins viande, 10 % en ovins lait pour production insuffisante de lait (ovins lait)

Pour les femelles, pas plus de 10 % de brebis de plus de 6 ans.

Pour les béliers, 25 % du haras est acheté chaque année en jeunes béliers pour assurer le renouvellement. Eviter de conserver des béliers de plus de 6 ans.



Le diagnostic

■ Pyramide des âges des femelles (brebis et agnelles)

Année de naissance	Nombre de brebis	En %

■ Pyramide des âges des béliers

Année de naissance	Nombre de béliers	En %

■ Combien d'agnelles sont conservées chaque année ?

■ Combien de béliers sont achetés chaque année ?

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations

Pour en savoir plus...

Consulter www.idele.fr et www.inn-ovin.fr



☐ Les dates de mises à la reproduction sont-elles les mêmes d'une année sur l'autre ? ☐ oui ☐ non

☐ En dehors des brebis vides, les brebis changent-elles de lots dans l'année ? ☐ oui ☐ non

☐ Combien y a-t-il de lots de lutte ?
.....

☐ Comment sont constitués chacun des lots de lutte ?
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ La conduite de l'alimentation a-t-elle été modifiée ? ☐ oui ☐ non

Les propositions d'améliorations :



Document rédigé dans le cadre du réseau des spécialistes de l'action Inn'Ovin :

Rédaction : Laurent Batut (Unotec), Gilles Chesterman (OBL), Agathe Cheype (Institut de l'Elevage), Jean Legarto (Institut de l'Elevage), Danielle Sennepin (CA 23), Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

Relecture : Philippe Dubois (vétérinaire GDS 16), Laurent Fichet (CA 49), Jean Marc Gautier (Institut de l'Elevage), Hubert Germain (Bergers du Soleil/formateur), Carole Jousseins (Institut de l'Elevage), Stéphane Pype (CA 60), Laurent Saboureau (vétérinaire Alliance Pastorale), Laurent Solas (CA 71), Bernadette Vignaud (CA 03)

Travail coordonné par : Laurence Sagot (Institut de l'Elevage / CIIRPO)

Crédits photos : CIIRPO, Michèle Boussely, FX Emery – MRE, Jackdelaplagne - Réf : 00 16 301 028 - ISBN : 978-2-36343-758-7

Juillet 2016 - Mise en page : Katia Brulat (Institut de l'Elevage)

